



Recommandation de sécurité No. 82

Date de la publication	25.08.2015
No. reg. du rapport final	2014070101
Déficit de sécurité	<p>Le lundi 1er juillet 2014 à 13h38, un cycliste a été percuté par le train régional Aigle-Champéry de l'entreprise « Transport Publics du Chablais (TPC) » sur le passage à niveau situé peu avant la gare de Monthey-Ville. Le passage à niveau était signalé par des croix de Saint-André. Le cycliste n'a pas survécu à ses blessures. En situation d'urgence, le fait de ne pas utiliser le freinage rapide peut rallonger la distance de freinage. L'emploi du freinage à fond n'agit pas sur tous les systèmes de freinage du véhicule (par exemple le frein magnétique) et n'est donc pas indiqué.</p>
Recommandation de sécurité	<p>Le SESE recommande à l'OFT de faire le nécessaire pour qu'il soit rappelé aux mécaniciens de locomotives d'utiliser le freinage rapide en situation d'urgence plutôt que le freinage à fond.</p>
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	<p>La formation continue du personnel incombe à l'entreprise ferroviaire. Cette thématique sera toutefois reprise dans le cadre des prochains séminaires annuels de formation des examinateurs. L'OFT vérifiera l'efficacité respectivement le niveau de la formation dans le cadre d'activités de surveillance et considère cette recommandation de sécurité comme étant mise en oeuvre.</p>
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Rapport final